

## Programme de nos événements 2012

### Renseignements et inscriptions sur notre site :

<http://www.crids.eu/formations/juritic/programme>

### **Ten years after the EU Directive on Copyright in the Information Society: Looking back and Looking Forward**

*Date : vendredi 13 janvier 2012*

*Lieu : Parlement européen*

Directive 2001/29/EC of 22 May 2001 on copyright and related rights in the information society has turned 10 years last May. To mark this birthday, the CRIDS (University of Namur) and the IViR (University of Amsterdam) jointly organize a conference in Brussels on the 13th of January 2012, with the collaboration of the European Parliament. The overall objective of this event will be to assess the achievement of the objectives of the Information Society Directive and to discuss the next steps to undertake to promote creativity in the digital age. Has the Directive been a success ? What is still missing to foster a thriving European market for cultural products and an inclusive knowledge society ?

### **Technologies de l'information et de la communication et droits humains : "je t'aime, moi non plus"**

*Date: vendredi 16 mars 2012.*

*Lieu: Fondation Universitaire - Bruxelles (Salle A)*

Les apports des nouvelles technologies au bien-être humain sont incontestables. Les blogs, les wikis, les sites de la presse en ligne, les plateformes de partage des contenus musicaux et audiovisuels ou les réseaux sociaux ont contribué à démocratiser de nombreux droits humains, politiques, civils et culturels et leur ont conféré une portée internationale. Désormais, les tribunes politiques, scientifiques et culturelles semblent en effet à un clic de souris des internautes. La société de l'information est également le vecteur de relations humaines nouvelles et les réseaux sociaux dévoilent des quantités insoupçonnées d'amis. L'accès à Internet, consacré "service universel", est devenu un bien de première nécessité. Pour certains enfin, les nouvelles technologies sécuritaires sont accueillies avec enthousiasme car après tout, "la sécurité est un droit", elle aussi... Encore faut-il ne pas dévoyer ce droit à la sécurité et lui donner une signification qui n'était pas celle le soutenant à la base.

Par ailleurs, l'on doit également s'interroger sur le risque avéré ou potentiel d'amointrissement de ces mêmes droits. Le déploiement retentissant des technologies de l'information et de la communication inquiète donc: les calomnies, les atteintes au droit à l'image ou les propos haineux ont surgi avec les tribunes électroniques et suscitent des envies de censure voire la

mise en cause de la responsabilité civile ou pénale de leur auteur. La diversité culturelle des réseaux apparaît ternie face à des phénomènes de concentration toujours plus vifs des médias. Les possibilités de collecte, de profilage, et de commercialisation des données personnelles recèlent de nombreuses menaces pour la vie privée. Ce Juritic a pour objet d'analyser les relations houleuses entre les droits humains et les TIC, et montrer dans quelles mesures il est possible de les apaiser.

## **Facturation et paiements électroniques**

*Date : vendredi 27 avril 2012*

Lieu : Fondation Universitaire, Bruxelles (Salle Félicien Cattier)

Désormais, les technologies de l'information et de la communication sont fréquemment utilisées pour effectuer des paiements, que ce soit par carte de crédit ou de débit (depuis le terminal de vente d'un commerçant ou à travers un site internet), par virement (par l'intermédiaire d'une application d'internet banking), voire encore par des procédures plus récentes (envoi de sms surtaxé, par exemple). La journée d'étude aura pour objet de rappeler les règles applicables en la matière, notamment pour identifier les droits et obligations des parties (relativement aux obligations d'information, par exemple), les conséquences d'une opération de paiement non autorisée ou les sanctions susceptibles d'être prononcées. La facture constitue un élément capital de toute relation commerciale. Si les avantages de la facturation électronique sont nombreux, au profit des entreprises (sur le plan organisationnel et financier) ou des pouvoirs publics (à des fins de contrôle), diverses questions peuvent se poser au moment de mettre en place un tel système. Parmi d'autres, les entreprises peuvent s'interroger sur les procédés susceptibles d'être mis en œuvre de manière à respecter les exigences légales, au moment d'émettre la facture électronique et de la conserver. Peut-on se contenter d'une facture envoyée au format pdf ? Faut-il nécessairement une signature électronique ? Peut-on recourir à un tiers ? Comment et pendant combien de temps la facture doit-elle être archivée ? etc.

Cette journée d'étude s'adresse à toute personne intéressée par les aspects juridiques de la facturation et du paiement électroniques (avocat, juriste d'entreprise, magistrat, autorité publique, etc.).

## **L'activité des entreprises sur Internet : la question des marques et des noms de domaine**

*Date : vendredi 25 mai 2012*

Lieu : Fondation Universitaire, Bruxelles (Félicien Cattier)

L'objectif de cette journée est de faire le point sur les opportunités et les risques pour les entreprises liés à l'usage des marques sur Internet et aux noms de domaine. Des stratégies concrètes à mettre en place par les entreprises seront proposées, conformément aux règles juridiques et notamment aux développements récents de la Cour de justice. Ce JuriTIC abordera la question de l'usage des marques sur Internet et plus particulièrement celle du référencement payant sur les moteurs de recherche, comme par exemple Google AdWords. Un tel service permet l'affichage d'annonces publicitaires ciblées parmi les résultats de recherche, en fonction des mots-clés saisis par l'internaute et de sa localisation. Un annonceur peut acheter une marque comme mot-clé, par exemple à des fins de description

ou de comparaison, mais quelle liberté a-t-il pour utiliser la marque d'un concurrent ? Par ailleurs, quelles sont les stratégies à mettre en place par les entreprises pour combattre l'usage de leurs marques par des tiers dans des liens sponsorisés? Cette journée traitera également des noms de domaine. En effet, les noms de domaine génériques (par ex. : .com, .org ou .gov) ont été libéralisés et de nouvelles extensions vont pouvoir être créées (par ex. : des extensions au nom d'entreprises ou d'institutions). Face à ces nouvelles possibilités offertes par l'Icann, quels sont les avantages ou les menaces pour les entreprises ? Comment peuvent-elles se développer sur Internet en toute sécurité ?

## **L'écrit électronique : les règles de l'art**

*Date : vendredi 1er juin 2012*

Lieu : Fondation Universitaire, Bruxelles (Salle Félicien Cattier)

L'écrit électronique fait tellement partie du quotidien qu'il en est presque devenu banal. Mais dès qu'il s'agit de garantir sa préservation en vue de son exploitation future, le juriste et l'archiviste éprouvent une certaine appréhension. Et la technicité du problème n'est pas pour les apaiser : il est obscurément question d'authenticité, de métadonnées, de migration, au milieu d'une guerre des supports et des formats, sans oublier la question du tri qui requiert parfois des talents divinatoires... Découragé par l'apparente complexité de la tâche, l'archiviste se demande s'il ne serait pas plus simple de conserver en vrac tous les documents électroniques sur un CD, et le juriste croise les doigts pour que le juge accorde une valeur probante à son document électronique, en espérant qu'il soit encore lisible. Le défi de cette journée d'étude sera de décrypter l'univers de l'écrit électronique, de sa préservation et de son exploitation. Il s'agira de cerner les enjeux juridiques, techniques et organisationnels, clarifier les notions, présenter les bonnes pratiques, distinguer le possible de l'incertain, bref donner les clés nécessaires pour comprendre l'état de l'art en la matière. L'objectif est de rencontrer les préoccupations communes des juristes, des archivistes, des informaticiens, des chercheurs, des concepteurs de solutions techniques et de toute personne impliquée dans un projet d'archivage électronique du secteur privé ou du secteur public.

## **L'e-Voting: l'avenir en matière d'élections**

*Date : vendredi 15 juin 2012*

Lieu : Arsenal, Namur

A l'heure où les hommes politiques belges hésitent encore devant le choix des moyens de vote (papier ou électronique), nous nous sommes penchés sur les questions réelles qui se posent: Y a-t-il encore des problèmes de sécurité dans les logiciels e-Voting? Comment protège-t-on les données à caractère personnel des votants et le secret du vote? Quels sont les blocages "psychologiques" et sociologiques qui demeurent? etc. Nous aurons l'occasion de confronter nos idées avec des acteurs majeurs du fédéral, ainsi qu'avec des sociétés belges qui proposent déjà des exemples concrets d'e-Voting à des niveaux plus "modestes" (élections sociales, professionnelles, à l'échelle des universités, etc).

## **Chroniques juridiques RDTI**

*Date à déterminer fin octobre 2012*

En raison de son caractère essentiellement évolutif, le droit des technologies de l'information et de la communication suscite une jurisprudence nourrie amenée à interpréter constamment des textes législatifs applicables à une réalité mouvante. Les cours et tribunaux, tant nationaux qu'euro-péens, ont largement contribué ces dernières années à la définition des règles du droit de la société de l'information. Ce JURITIC vous donnera un aperçu de la jurisprudence de ces trois dernières années relative au droit des TIC, prononcée par les juridictions belges, la Cour de Justice de l'Union européenne, la Cour européenne des droits de l'homme, ou toute autre juridiction pertinente.

## **La protection des données à caractère personnel à travers la jurisprudence**

*Date : vendredi 14 décembre 2012*

Lieu : Fondation Universitaire, Bruxelles

La matière de la protection des données à caractère personnel évolue inévitablement au gré des jurisprudences qui sont amenées à l'analyser. Si la loi reste immuable - jusqu'à aujourd'hui du moins -, son interprétation présente des angles d'analyse particulièrement intéressants. En effet, la protection de la vie privée en général et la protection des données à caractère personnel, en particulier, sont influencées par les faits qui sont présentés au juge mais aussi par l'environnement culturel et politique qui les entourent. Cette influence se traduit nécessairement dans l'application qui est faite de la législation en la matière et l'interprétation que les juridictions en donnent.

Ce juriTIC propose donc de présenter les évolutions jurisprudentielles dans ce domaine à divers niveaux, à savoir à ceux de la Cour européenne des droits de l'homme, de la Cour de justice de l'Union européenne, des Cours et tribunaux belges (en ce compris la Cour constitutionnelle) et de la Commission de la protection de la vie privée.

## **La transposition en Belgique du "paquet réglementaire européen 2009" des communications électroniques : options prises et changements - premier bilan**

Date: date à déterminer en 2012

Lieu: Fondation Universitaire - Bruxelles

Les directives 2009/140/CE "mieux légiférer" et 2009/136/CE "droit des citoyens" ont apporté de profondes modifications au cadre réglementaire européen des communications électroniques datant de 2002. Ces directives doivent être transposées par les Etats membres de l'Union européenne pour le 25 mai 2001. Après une introduction sur les grandes lignes des directives de 2009 et sur les principales réformes qu'elles proposent, le module présentera la transposition en Belgique. Ce faisant il abordera les dispositions de l'Etat fédéral aussi bien que celles des Communautés, tous quatre concernés dans leurs sphères de compétences respectives. Discutant les options de bases prises et les principaux changements introduits, le module visera aussi bien les dispositions institutionnelles que la réglementation du marché.

## **Renseignements et inscriptions sur notre site :**

<http://www.crids.eu/formations/juritic/programme>